

# MAIRIE DE LE BIOT

---

## **COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2011 Convocations du 23 SEPTEMBRE 2011**

**Présents** : Henri- Victor TOURNIER, Yann MORAND , Gilbert ADAMEC Sébastien CETTOUR – CAVE, Frédéric RENEVIER , Gérard THILLIER

**Excusé** : (Yvette GUILLEREY pouvoir à Gérard THILLIER , Philippe BOTU ( pouvoir à Gilbert ADAMEC )

**Secrétaire de séance** Sébastien CETTOUR CAVE

### **1 / CHEMIN DE THEX**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre des Epoux Gautier en date du 05 septembre 2011 reçue en mairie le 10 Septembre.

A la lecture de cette lettre, le Conseil Municipal comprend bien que les époux Gautier évoquent la desserte par véhicule de leur propriété située lieu dit THEX cadastrée D 948 . Le Conseil Municipal a revisité la documentation produite dans le cadre de la réalisation du projet communal permettant la desserte de l'ensemble des chalets de Thex , ainsi que l'exploitation de la forêt communale et privée. Ce projet développé courant 1990 -91 assurait l'accès complet de la propriété D 948 des époux Gauthier.

Après avoir pris connaissance des documents relatifs au projet communal, le Conseil Municipal a pris bonne note que par lettre du 20 Mars 1992 à Monsieur le Maire du Biot, les époux Gautier ont confirmé leur refus d'accorder un droit de passage ce qui a causé l'abandon du projet communal.

A la réunion du de ce jour 30/09/2011, le Conseil Municipal décide qu'aucune procédure ne sera engagée par la Commune pour ré- enclencher ce dossier , laissant le soin aux époux Gautier de traiter cette affaire qui ne relève à ce jour que du domaine strictement privé.

### **2 / ASSAINISSEMENT**

- Village de Gys : travaux assainissement et eau potable terminés.
- Enrobés : confiés à la société EIFFAGE ( Sous- Traitant de SOCCO) .

### **Programme de travaux à venir :**

\* **Travaux assainissement : Liaison La Moille/ Richebourg** ( en passant par Colerin) : nous avons obtenu le la part du SMDEA l'autorisation de consulter les entreprises. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de réalisation et les autorisations de passage ont été demandées. La plupart sont revenues , les relances seront faites pour les autorisations non encore parvenues en Mairie.

**\* Programme de subventions déposé au SMDEA : travaux assainissement Chef Lieu + le Perry + Les Cottets Crêt Bordon** ( programmes de subvention 2012 ) pour un montant prévisionnel de travaux de 650 779, 85 € HT et un coût global d'opération ( honoraires , maitrise d'œuvre , reprographie , contrôle d'étanchéité après travaux ...) de 761 965, 74 € HT .

**Les dernières antennes Mairie , Les Moulins , Le Buisson , le Corbier** , d'un montant prévisionnel de travaux de 322 253 , 40 € HT et d'un coût global d'opération de 385 000 €HT feront l'objet du programme de subvention 2013.

### **3 / BATIMENT DE LA FRUITIERE :**

- Le géomètre CANEL est venu faire les relevés des différentes surfaces occupées dans le bâtiment .
- Les statuts de la CALVA ont été communiqués.

### **4 / ANTENNE SFR :**

- Le bail de location de l'antenne dans le clocher de l'église arrive à échéance fin 2012.
- La mairie a depuis plusieurs années prévenu SFR,chaque année , à la date anniversaire de son intention de ne pas renouveler la location de l'emplacement dans le clocher.
- Après discussion, il a été décidé d'envisager la possibilité d'arrêter l'antenne du clocher et d'implanter un nouvel équipement sur la parcelle communale de l'Haut Thex.
- Le projet technique a été établi par SFR . La commune propose de louer ( et non de vendre ) l'emplacement pour un loyer de 7000 € / an. Le fait de louer et non de vendre permet conserver un regard sur l'équipement en question . Nous nous ferons communiquer les descriptifs et la puissance envisagée.

### **5/ ELECTIONS MUNICIPALES**

- élection de 3 nouveaux conseillers municipaux : les dimanche 6 et 13 Novembre
- Réunion publique : le 25 Novembre 2011

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée à 23 h 30

Fait à LE BIOT le 03 octobre 2011  
Le MAIRE  
Henri- Victor TOURNIER